Association adhérente à la fédération



Le 22 décembre 2023

### ASSEMBLEE GENERALE

Salle des fêtes de La Lande sur Eure

Le samedi 27 janvier 2024 à 19h, convocation à l'Assemblée Générale

#### Ordre du jour

- Infos générales et compte rendu moral et d'activités par Déborah SERRE
- Compte rendu financier par Déborah Serre
- Vote pour le bilan moral et financier
- Élection du Bureau au tiers sortant
- Prévisions d'activités: Prospections, achats, sorties collectives
- Questions diverses
- Pot de l'amitié avec repas offert par l'association à ses adhérents (pour les **non** adhérents, le prix du repas est de 15€ par personne).

#### Membres sortants

Déborah SERRE se représente

Eliane DENIMAL ne se représente pas

#### Appel pour poste à pourvoir au bureau

En cas d'absence ou d'impossibilité de vous rendre à l'assemblée, ci-joint un « pouvoir», une proposition d'accueil de manifestation, un appel à candidature, à remplir et à transmettre à un membre du bureau.

Afin d'organiser au mieux cette soirée, merci de confirmer votre présence et le nombre de vos accompagnateurs avant le 20 janvier 2024 impérativement. Si vous ne pouvez être présent à l'AG vous pouvez remettre votre pouvoir à un membre qui participera au vote.



Association adhérente à la fédération



# ADHESION 2024, 16 euros par famille (règlement par chèque à l'ordre CAP)

### Information assurance

#### Loi Avice 84-610

Art. 38. -

Les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

A cet effet, les groupements sportifs doivent tenir à la disposition de leurs adhérents des formules de garantie susceptible de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant.

### Vous aurez la possibilité de souscrire ou de renouveler les Licences FFE 2024

Licence pratiquant né en 2005 et avant 36 € Licence pratiquant né en 2006 et après 25 €

R.C.P.E propriétaires: 33 euros le premier cheval

24 euros les suivants

Chèque à l'ordre de « TOUS A CHEVAL » et à remettre à :

Emmeline Cartron Le Champbrulé Lamblore 28340. Tel: 06 84 39 16 46

## Pour l'assurance Equiliberté non valable pour les compétitions

Adhésion Equiliberté avec assuranceAdulte35 €Adhésion Equiliberté avec assuranceJeune25 €

R.C. propriétaires: 30 euros le premier cheval

20 euros les suivants

Inscription et adhésion en ligne sur le site Equiliberté.org

#### Petit rappel

Le non renouvellement d'adhésion d'un membre peut être prononcé pour non participation aux activités de l'association pendant deux années consécutives. En accord avec l'ARTICLE 6.



# es Cavaliers associés du Perche



Association adhérente à la fédération

## Pouvoir à nous retourner avant le 20 janvier 2024

Téléphone:		
donne pouvoir à un autre membre actif M ou Mme		
·	s votes et décisions qui seront prises lors de l'assemblée générale qui se 19 h à la mairie de La Lande sur Eure.	
	Le//Faire précéder la signature de : bon pour pouvoir	
Les "CAVALIERS ASSOCIES DU PERCHE"		
éphone :	ureau des « Cavaliers associés du perche »	
éphone :		
éphone :	ureau des « Cavaliers associés du perche »	
éphone :sente sa candidature au bu	ureau des « Cavaliers associés du perche »  Fait àLe	
éphone :sente sa candidature au bu	reau des « Cavaliers associés du perche »  Fait àLe/Le  Signature  CAVALIERS ASSOCIES DU PERCHE"	
éphone :  sente sa candidature au bu  Les "C  ition pour manifestat	reau des « Cavaliers associés du perche »  Fait àLe/Le  Signature  CAVALIERS ASSOCIES DU PERCHE"	
éphone :sente sa candidature au bu	reau des « Cavaliers associés du perche »  Fait àLe/  Signature  CAVALIERS ASSOCIES DU PERCHE"	



# es Cavaliers associés du Perche



Association adhérente à la fédération

## **BULLETIN D'ADHESION 2024**

Prénom :
Ville
Tél portable
ciation (Les Cavaliers Associés du Perche) kée à : 16 Euros par famille/an (en chèque) <b>Associés du Perche (CAP)</b> . Es : Disciplines pratiquées :
ociations de loisirs oblige les associations à vérifier que chaque adhérent l'équitation d'extérieure non sportive.
s Associés du Perche exige que chaque membre soit assuré pour les risques encourus (dommages ou autres biens) Le port du casque est vivement conseillé
pratique de l'équitation extérieure par une assurance RC ou par une assurance
rès de
Signature :

J'autorise l'association à exploiter et publier les photographies sur lesquelles j'apparaîtrais.

Ce bulletin est à retourner, accompagné de votre règlement au secrétariat de l'association, Véronique MORIN, 11 rue de la Donnette, 28240 VAUPILLON.